

DLSI

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 5.082.980 euros
Siège social : Avenue Eric Bousch – Technopôle Sud
57600 FORBACH
RCS SARREGUEMINES 389 486 754

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 19 JUIN 2024
RESULTAT DU VOTE DES RESOLUTIONS**

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle de la société DLSI s'est tenue le mercredi 19 juin 2024 à 10 heures.

- nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance : 20
- nombre d'actions présentes, représentées ou ayant voté par correspondance : 1 947 632
- nombre de voix présentes, représentées ou ayant voté par correspondance : 3 605 349
- nombre d'actions composant le capital et disposant du droit de vote : 2 541 490

Toutes les résolutions ont été adoptées.

Résolution	Total de voix exprimées	Nombre d'actions	Proportion du capital représentée	Pour		Contre		Abstentions
				Voix	%	Voix	%	Voix
1	Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance							
	3 605 349	1 947 632	76,63%	3 605 349	100%	-	-	-
2	Approbation des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023							
	3 605 349	1 947 632	76,63%	3 605 349	100%	-	-	-
3	Affectation du résultat							
	3 605 349	1 947 632	76,63%	3 605 349	100%	-	-	-
4	Conventions réglementées							
	3 605 349	1 947 632	76,63%	3 605 349	100%	-	-	-
5	Examen du contrat de bail commercial conclu entre les sociétés DLSI SA et la SA RAY ESTATE CORPORATION SA relatif aux locaux sis Avenue Jean Eric Bousch à FORBACH							
	2 317 373 ¹	1 303 644	51,29%	2 317 373	100%	-	-	-
6	Examen de l'avenant du 4 janvier 2018 à la convention d'avance en compte-courant d'associé conclue entre la société DLSI et la société RAY INTERNATIONAL SA							
	306 013 ²	297 964	11,72%	306 013	100%	-	-	-

¹ Compte tenu de l'exclusion du vote des actionnaires intéressés (M. Thierry Doudot, M. Jean-Marie Nantern, Mme Véronique Lutz et Mme Anna Doudot)

² Compte tenu de l'exclusion du vote des actionnaires intéressés (M. Thierry Doudot, M. Jean-Marie Nantern, Mme Véronique Lutz, Mme Anna Doudot et RAY INTERNATIONAL SA)

7	Constatation du respect de l'obligation de mixité							
	3 605 349	1 947 632	76,63%	3 605 349	100%	-	-	-
8	Fixation de la rémunération allouée au Conseil de surveillance							
	3 605 349	1 947 632	76,63%	3 605 349	100%	-	-	-
9	Programme de rachat d'actions							
	3 605 349	1 947 632	76,63%	3 435 849	95,30%	169 500	4,70%	-
10	Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités							
	3 605 349	1 947 632	76,63%	3 605 349	100%	-	-	-